Décision d'annulation de l'avis d'achat sur bon de commande n° 03/2026/GU/REG

- ✓ Vu le décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- ✓ Vu l'arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget n° 1692.23 du 4 Hijja (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.
- ✓ Vu le bon de commande n° 03/2026/GU/REG relatif à : Hébergement des participants à la formation continue au profil des personnels relevant de la Direction Régionale et les directions provinciales de l'Equipement du transport et de la logistique à la région de Guelmim Oued Noun au titre de l'année 2026.
- ✓ Vu le changement des prestations et les quantités prévues par le bon de commande.

DECISION

1. **Article 1** : ledite avis d'achat sur bon de commande n° 03/2026/GU/REG est annulé
2. **Article 2** : un nouvel avis sera relancé incessamment

Le Directeur Régional de l'Equipement
du Transport et de la Logistique
de Guelmim Oued Noun
Touil Abdallah